

Règlement du Birdie Pool

Description

Tous les joueurs/joueuses d'un tournoi KMU SWISS GolfTrophy ont la possibilité de participer à la « Birdie Pool Challenge ». Les règles suivantes constituent la base d'une participation valide. Si un participant ne respecte pas les règles en vigueur, il/elle peut être disqualifié(e) par l'OK (KMU SWISS).

Règles:

1. Tous les joueurs/joueuses peuvent acheter des tickets Birdie pour eux-mêmes (1 ticket coûte CHF 10.–).
2. Le nombre de tickets Birdie qu'un(e) joueur/joueuse peut acheter est limité à 18.
3. Pour chaque birdie réalisé, un seul ticket Birdie acheté est pris en compte dans la « cagnotte Birdie » (voir exemple).
4. Les tickets Birdie doivent être achetés avant le début du jeu (heure de départ personnelle). Les tickets achetés ultérieurement sont invalides.
5. Il est interdit d'acheter des tickets Birdie pour d'autres joueurs/joueuses (déjà engagés dans la compétition).
6. Tous les joueurs/joueuses ont la possibilité d'acheter, pour chaque tournoi, plusieurs tickets Birdie avec assurance (« Birdie-Ticket-Insurance ») (nombre illimité par tournoi). Cela signifie que ces birdies n'ont pas besoin d'être joués : ils sont automatiquement ajoutés à la cagnotte Birdie. Le Birdie-Ticket-Insurance coûte CHF 15.– et correspond à un billet.
7. Le tirage au sort des gagnants des prix de la Birdie Pool à partir de la « cagnotte Birdie » a lieu après le tournoi final de la KMU SWISS GolfTrophy, pendant le dîner. Le/la gagnant(e) des prix en nature tirés au sort doit être personnellement présent(e).
En outre, 60 % des montants encaissés pour les tickets Birdie (hors tickets Insurance) sont versés aux joueurs ayant réalisé des birdies. Chaque ticket représente une part du montant total.
8. Les prix de la Birdie Pool Challenge sont tirés de la cagnotte dans l'ordre inverse de leur valeur (du moins cher au plus cher). Un seul prix par gagnant(e) est possible. Plus une personne a de tickets dans la cagnotte, plus ses chances de gagner un prix sont élevées.

Exemple (valable pour chaque tournoi KMU SWISS) :

Le/la joueur/joueuse A s'est inscrit(e) au tournoi. Lors du tournoi, mais avant son heure de départ, il/elle a la possibilité de participer à la Birdie Pool Challenge. Pour des raisons de sécurité, il/elle décide d'acheter un ou plusieurs tickets Birdie-Ticket-Insurance à CHF 15.–. Ainsi, il/elle est assuré(e) d'avoir des tickets dans la Birdie Pool, qu'il/elle réussisse un birdie ou non.

Le/la joueur/joueuse B s'estime être un(e) bon(ne) golfeur(euse) et pense pouvoir réussir au moins 4 birdies. Il/elle achète donc 4 tickets Birdie à CHF 10.–. Malheureusement, la partie ne se déroule pas comme prévu : il/elle ne réussit que 2 birdies. Sur ses 4 tickets achetés, seuls 2 entrent dans la cagnotte Birdie et participent au paiement ; les 2 autres expirent. Si le/la joueur/joueuse B avait réussi 6 birdies, les 4 tickets achetés auraient été pris en compte dans la cagnotte et pour le paiement. En revanche, pour les 2 birdies supplémentaires, il/elle n'aurait pas de ticket, donc ils ne pourraient pas être comptabilisés.

Le/la joueur/joueuse C n'est pas tout à fait sûr(e) de son jeu et achète 1 Birdie-Ticket-Insurance (CHF 15.–) ainsi que 1 ticket Birdie (CHF 10.–). S'il/elle réussit au moins un birdie pendant le tournoi, il/elle aura 2 tickets dans la cagnotte, dont un participe au partage du montant. Les birdies supplémentaires n'apportent aucun avantage supplémentaire en termes de tickets. S'il/elle ne réussit aucun birdie lors du tournoi correspondant...